

## Commune de BOLLEZEELE

### Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2023

En mairie - 19 h 30 / 21 h 15

La présidence de la séance est assurée par Pierre MARLE, maire.

Le secrétariat de séance est assuré par Christine KIECKEN.

Nombre de membres du Conseil Municipal	15
En exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de votants par procuration	1

#### **PRÉSENTS (14) :**

MARLE Pierre, VANPOUILLE Laurent, AGEZ Marie-Noëlle, BOULOGNE Sabrina, DIACRE Michel, DUROISIN Murielle, KIECKEN Christine, LYOEN Jean-Noël, MISSIAEN Stéphane, PETYT Guillaume, POUBLANC Jean-Michel, LANNOY Faustine, MASSEY-BOERHAVE Yvette, BERTRAM Louis.

**ABSENT ayant donné procuration (1) :** DECANter Bertrand – a donné procuration à Pierre MARLE.

#### **ABSENT(S) (0) :**

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2023 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal. M. le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

### DELIBERATIONS

#### **1/ 2023-12-01 Loi APER : Identification de zones d'accélération des énergies renouvelables**

M. le Maire rappelle le conseil municipal du 22 novembre 2023 et les propositions de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) faites lors de la réunion :

- solaire photovoltaïque (production d'électricité) et thermique (production d'eau chaude sanitaire) : une ZAENR à l'échelle de la commune toute entière
- éolien : Pas de zone hors projet micro éolien (éoliennes de taille inférieure à 12 mètres)
- hydroélectricité : la commune n'est pas concernée
- réseau de chaleur : une ZAENR à l'échelle de la commune toute entière
- géothermie : une ZAENR à l'échelle de la commune toute entière
- méthanisation : une ZAENR à l'échelle de la commune toute entière hors zone du périmètre ABF.
- bois : la commune n'est pas concernée

Une concertation publique a été proposée à la population via PanneauPocket, Facebook et affichage en mairie du 6 au 13 décembre 2023 avec documents à disposition du public en mairie. Il n'y a pas eu de participants.

Le conseil municipal valide les ZAENR proposées ci-dessus sur le territoire de la commune.

## 2/ Lignes directrices de gestion :

M. le Maire rappelle le projet de Lignes Directrices de Gestion. L'objectif premier de l'élaboration des lignes directrices de gestion est de formaliser la politique RH de la commune, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2023, le Comité Social Territorial du Centre de Gestion a émis un avis favorable au projet de lignes directrices de gestion de la commune.

M. le Maire prendra un arrêté municipal pour l'application des lignes directrices de gestion de 2023 à 2026.

## 3/ 2023-12-02 Recrutement contrat PEC suite démission

Un agent souhaite mettre fin, au 31 décembre 2023, au contrat aidé qu'il occupe car il a signé un CDI au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il y a lieu pour assurer la continuité du service de procéder à un nouveau recrutement au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition de recrutement.

## 4/ 2023-12-03 SIECF cotisation 2024

Laurent VANPOUILLE rappelle que la commune est membre du SIECF – Territoire d'Energie Flandre.

Par délibération en date du 20 novembre 2023, le Comité syndical du SIECF a décidé à l'unanimité, les cotisations 2024 comme suit :

Compétence	Montant pour 2024	Modalités de perception
Electricité	4,10 € / habitant	Budgétisation ou fiscalisation ou déduction TCFE*
Gaz (uniquement pour les communes desservies en gaz au 01/01/2024 y compris Cappelle B et St Pierre B)	0,60 € /habitant	Budgétisation ou fiscalisation
Eclairage public (option B Maintenance)	3,70 € /habitant	Budgétisation ou fiscalisation ou déduction TCFE*
IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique)	800 € / borne 22kVA 2 points de charge 800 € / borne 50kVA 1 point de charge 200 € / borne sur Eclairage public (3 à 7 kVA) 1 point de charge (borne en service au 01/01/2024)	Budgétisation ou fiscalisation ou déduction TCFE*
Télécommunication	1,50 € /habitant	Budgétisation ou fiscalisation
Numérique	0,30 € /habitant	Budgétisation ou fiscalisation

La commune de BOLLEZEELE adhère aux compétences suivantes : Electricité, Gaz, Télécommunication, Numérique et IRVE.

Ces cotisations communales peuvent être budgétisées, c'est-à-dire prise en compte dans le budget de la commune en section de fonctionnement Ou fiscalisées par une imposition additionnelle sur les impôts locaux communaux Ou déduites du montant dû sur le reversement de TCFE 2024.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fiscaliser les cotisations communales dûes au SIECF, au titre de l'année 2024.

#### **5/ 2023-12-04 Convention 2024 avec Hauts de Flandre Insertion pour les brigades vertes**

Monsieur le Maire rappelle la fusion de l'AIPI et de Initiatives rurales en Hauts de Flandre Insertion. Hauts de Flandre Insertion a décidé de fixer son forfait de participation des communes à 280 euros la journée d'intervention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Pour la commune, 32 journées d'intervention sont prévues en 2024, soit une dépense de 8 960 euros à prévoir au budget primitif 2024.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante. La somme de 8 960 euros sera inscrite au budget primitif 2024.

#### **6/ 2023-12-05 Référent numérique**

La commune doit procéder à la nomination d'un référent numérique au sein de la CCHF avant le 15 janvier 2024. Ce référent sera invité à participer au groupe de travail que la CCHF mettra en place en 2024 en vue de recenser les projets et de rédiger la nouvelle feuille de route numérique intercommunale de la CCHF. Bertrand DECANter est nommé par le Conseil Municipal référent numérique auprès de la CCHF.

#### **7/ 2023-12-06 Report de la création du poste d'adjoint technique**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2023-11-04 du 22 novembre 2023 concernant la création d'un poste d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 pour le service technique. Il indique que le recrutement de l'adjoint technique pourrait être retardé d'un mois pour satisfaire au délai de publicité. Accord du conseil municipal.

#### **8/ Questions et informations diverses**

- a) Monsieur le Maire informe que la subvention pour la signalétique sollicitée auprès de la Région dans le cadre du programme « Redynamisons les centres-villes et les centres-bourgs » a été octroyée à la commune : 22 100.65 € soit 50 % du montant estimé des travaux à 44 201.31 € HT.

M. le Maire rappelle que le plan de financement du programme Signalétique prévoit également une demande de fonds de concours auprès de la CCHF.

- b) Vidéoprotection : la première partie des travaux a été réalisée. Elle concerne les secteurs plaines sportives et les abords de l'Espace Jules Dehaene.

Les travaux d'effacement des réseaux et d'installation d'éclairage public devraient débuter fin janvier 2024 rue de l'Ancienne Gare, rue de la Poste et allée des Fleurs.

La vidéoprotection rue de la Poste sera installée consécutivement aux travaux d'effacement des réseaux.

Pour la partie Grand'Place, les travaux auront lieu avec ceux de l'implantation du panneau numérique.

- c) Marie-Noëlle AGEZ rappelle le spectacle pour les enfants des écoles le vendredi 15 décembre à 14 h.

Elle indique les dates 2024 pour les parcours du cœur :

- Scolaires : le 3 mai 2024
- Population : le 5 mai 2024

- d) M. le Maire indique que :

- L'épi de façtagage de la Mairie a été refait et reposé ce jeudi 14 décembre 2023.
- La personne qui vivait dans son garage est entrée en maison de retraite.
- Une commission cadre de vie a été fixée au mercredi 20 décembre 2023 à 19 h en mairie.

Sabrina DOCQUOIS indique une vitesse excessive chemin de la Procession et sollicite la mise en place de panneaux type « roulez au pas » ou « pensez à nos enfants ».

Christine KIECKEN indique que le stationnement alterné, rue de la Poste, n'est pas toujours respecté.

La secrétaire

Christine KIECKEN



Le Maire

Pierre MARLE

